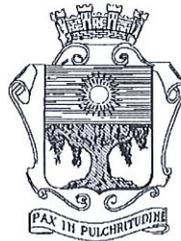


AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__12-DE
Reçu le 09/10/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 : COMMERCE – ENSEIGNES COMMERCIALES « SUPER U » ET
« PICARD » - REPOS DOMINICAL – DEMANDE DE DEROGATION ANNEE 2024
- AVIS

Séance Publique Ordinaire du 3 OCTOBRE 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

Secrétaire : Monsieur Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 26 septembre 2023

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__12-DE
Reçu le 09/10/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

XII – COMMERCE – ENSEIGNES COMMERCIALES « SUPER U » ET « PICARD » - REPOS DOMINICAL – DEMANDE DE DEROGATION ANNEE 2024 - AVIS

Madame Françoise SANCHINI, Adjointe au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail,

Considérant que par courrier en date du 5 septembre 2023, Monsieur Clément BOURASSIN, gérant de l'établissement de commerce de détail « SUPER U » située à Beaulieu-sur-Mer, et par courrier en date du 4 juillet 2023, Madame Stéphanie MOULIGNEAU-AUTIER, directrice des ressources humaines de l'enseigne « PICARD » située à Beaulieu-sur-Mer, ont sollicité la possibilité d'ouvrir certains dimanches en 2024, à savoir :

- * Pour l'enseigne « SUPER U » :
- Les 7, 14, 21 et 28 juillet 2024,
 - Les 4, 11, 18 et 25 août 2024,
 - Les 22 et 29 décembre 2024.

- * Pour l'enseigne « PICARD » :
- 8 décembre 2024,
 - 15 décembre 2024,
 - 22 décembre 2024
 - 29 décembre 2024.

Considérant que cette démarche répond aux attentes de la clientèle locale et touristique.

Considérant qu'au vu des dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, il appartient au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- EMET un avis favorable à la demande de Monsieur Clément BOURASSIN, gérant de l'enseigne commerciale « Super U » situé à Beaulieu-sur-Mer, portant sur l'ouverture de son établissement les dix dimanches suivants :

- Les 7, 14, 21 et 28 juillet 2024,
- Les 4, 11, 18 et 25 août 2024,
- Les 22 et 29 décembre 2024.

AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__12-DE
Reçu le 09/10/2023



- EMET un avis favorable à la demande de Madame Stéphanie MOULIGNEAU-AUTIER, directrice des ressources humaines de l'enseigne « PICARD » située à Beaulieu-sur-Mer, portant sur l'ouverture de son établissement les quatre dimanches suivants :

- 8 décembre 2024,
- 15 décembre 2024,
- 22 décembre 2024,
- 29 décembre 2024.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rogel ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023__12-DE
Reçu le 09/10/2023

